



RESIDENCE
ROCHECOLOMBE

Rapport d'Activité 2018 et d'Orientation 2019-2022



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
DE LA DRÔME



Caf
de la Drôme



Un autre regard

Assemblée Générale du 25 avril 2019

Introduction

Nous devons rappeler qu'un « référentiel » existe autour des trois missions essentielles des FJT : Accueillir, Loger, Accompagner

Accueillir : Les FJT accueillent des jeunes de toutes origines géographiques, sociales et culturelles, entre 16 et 25 ans, célibataires ou en couples, salariés, apprentis, en formation, en recherche d'emploi ou étudiants. Cette mixité sociale revendiquée est l'un des fondements de l'action socio-éducative qui est mise en place.

- Préadmission (processus, procédures)
- La Procédure d'admission –
- L'admission, l'entrée
- Le départ du FJT

Loger : Parce que les territoires ont chacun leurs spécificités et qu'à chaque jeune correspond une situation particulière, les FJT proposent des formes de logement temporaire diversifiées accompagnant les mobilités géographiques, sociales et professionnelles.

Si les FJT sont soumis aux réglementations liées au logement social (logements foyers/résidences sociales) ainsi qu'aux établissements sociaux et médico-sociaux, ils n'en demeurent pas moins des acteurs du champ de l'éducation populaire.

- L'offre de logement
- Locaux collectifs et services
- La gestion locative

Accompagner : Les FJT ont pour objectifs de favoriser tout à la fois la cohésion sociale et la promotion individuelle des résidents en :

- aidant les jeunes à se construire personnellement notamment en valorisant chaque résident(e) dans son parcours individuel, son développement social et professionnel
- favorisant le brassage, les échanges, l'écoute et la solidarité entre les résidents

L'offre des FJT est conçue pour accompagner les résidents vers leur autonomie et promouvoir leur citoyenneté, à la fois par des actions d'accompagnement individuel et par des actions collectives.

- Evaluation des besoins - Diagnostic
- Un accompagnement personnalisé articulant la dimension individuelle et collective
- Expression et participation des résidents
- Insertion sociale et professionnelle
- Accès au logement autonome

Rapport d'Activité - Bilan de la fonction socio-éducative

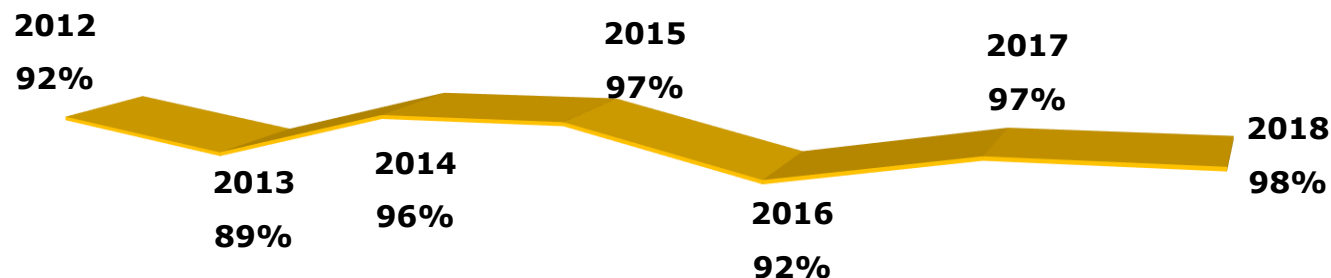
1. Caractéristiques de l'habitat, taux d'occupation

La Résidence Rochecolombe se définit comme accueillant des jeunes disposant déjà d'une certaine autonomie dans un lieu ouvert, mais doté de « filets de sécurité ».

Cette autonomie s'évalue dans un premier temps à la candidature du jeune « travailleur » principalement par :

- son âge : il doit avoir entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans exceptionnellement) ;
- son inscription dans une activité confirmée : emploi, formation, scolarité, études ;
- et ses ressources, sa solvabilité, sa capacité à assumer financièrement ses choix de vie.

Aussi, la résidence reçoit des « **jeunes confiés** » dans le cadre d'une convention avec le Département pour l'accueil de Jeunes Mineurs Non Accompagnés. Au nombre de 30 jeunes, ces jeunes reçoivent de notre équipe un accompagnement social et éducatif.



Taux d'Occupation de 2012 à 2018

→ **La politique tarifaire : n'a pas augmenté depuis 2014**

La résidence favorise l'accès au logement, en proposant les aides LOCA-PASS à tous ainsi qu'un préavis de départ de seulement 8 jours lors de leur sortie. Le premier loyer est dû en fin de mois.

Nos tarifs	Chambre De 12 à 16 m2	Studio De 20 à 25 m2	Studio bis 32 m2	T2 De 40m2 à 44 m2
Redevance	388 €	495 €	522 €	544 €
APL	Maxi 362 € 1 personne seule	Maxi 370 € 1 personne seule	Maxi 460 € 1 personne+1 à charge	Maxi 484 € 1 personne + 2 à charge
Dépôt de garantie	370 €	495 €	495 €	495€

Des tarifs qui prennent en compte : loyer, eau, électricité, chauffage et services.

- un service de maintenance pour les petites réparations dans les logements
- un service de nettoyage pour les parties communes et les poubelles.

La résidence est conventionnée APL (Aide Personnalisée au Logement) : selon leur profil les résidents perçoivent jusqu'à 370€ d'APL pour une personne seule. Les démarches auprès de la CAF sont facilitées par l'équipe présente.

→ **Les motifs de la demande : Les jeunes ont des raisons différentes de venir à la résidence**

- 70% pour des raisons professionnelles : embauche, mutation, rapprochement du lieu de travail ou de formation
- 20% pour quitter le logement qu'ils occupent : fin ou rupture de bail – rupture familiale ou conjugale
- 10% pour être plus indépendants

2. Profil des jeunes accueillis

→ Analyse de la population à l'entrée de la résidence

Plusieurs analyses et constats ces dernières années font apparaître que :

- l'accès au logement est devenu de plus en plus difficile
- pour les jeunes non diplômés un taux de chômage plus important,
- la précarité de l'emploi est de plus en plus important (intérim, cdd courte durée),
- des revenus faibles,
- des problèmes de santé tels que troubles du sommeil, addictions, mauvaise hygiène alimentaire, troubles psychiques.

Cette analyse est partagée par un grand nombre de FJT de la Région Rhône Alpes.

Nous accueillons des résidents avec très peu de ressources. La précarité de l'emploi, les ruptures de revenus ont pour effet une précarité de vie des jeunes et occasionnent régulièrement des impayés de loyers. Les éducateurs travaillent en partenariat avec la Mission Locale, les CMS ou le CCAS pour des aides financières ponctuelles, afin de permettre au jeune d'acheter à manger et de payer son loyer.

→ nouvelle population jeune mineurs

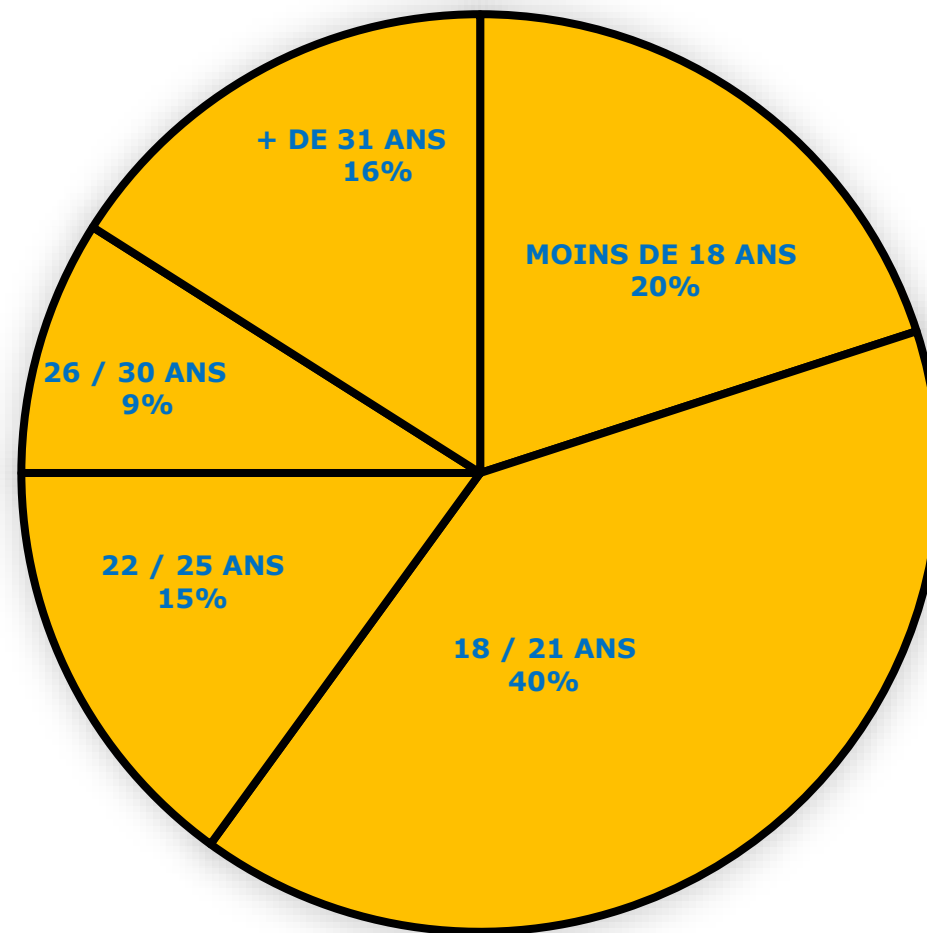
Depuis janvier 2018 la résidence est passée de de 15 à 30 Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Ces jeunes font partie intégrante du public de la résidence, ils ont entre 16 et 18 ans, ils acquièrent et développent une autonomie dans leur vie sociale en prévision de leur majorité.

Ils sont sous la responsabilité du Conseil Départemental. Mais ils ont pour spécificité d'être mineurs, étrangers, et sans soutien familial sur le territoire français. Le projet d'accompagnement de ces 30 jeunes mineurs est défini dans une convention d'objectifs signés avec le département pour les années 2018-2019-2020.

→ Les caractéristiques des résidents accueillis en 2018

- 20% sont mineurs ; ils sont apprentis ou scolaires.
- 40% ont entre 18 et 21 ans ; ils sont principalement étudiants, en apprentissage ou stagiaires de la formation professionnelle.
- 15% ont entre 22 et 25 ans ; ils sont principalement salariés – quelques-uns peuvent être demandeurs d’emploi à leur entrée également des étudiants-stagiaires en entreprise
- 9% ont entre 26 et 30 ans, ils sont eux aussi principalement salariés (quelques-uns demandeurs d’emploi) ou étudiants-stagiaires.
- 16% ont plus de 31 ans. Ce sont principalement les familles arrivées des dispositifs CADA, CAO et Résidences Sociales.



3. Ouverture à tous et brassage de populations

La Résidence porte une action éducative qui met en œuvre un brassage social et créer les occasions de liens sociaux entre les résidents.

→ Une mixité sociale et culturelle importante

L'ouverture de notre offre de logements à des publics très divers, a permis un brassage des publics accueillis et a favorisé une socialisation et des échanges culturels. Nous avons noté une réelle solidarité entre les personnes accueillies quels que soient leur nationalité, leur âge, leur situation de vulnérabilité.

Chaque année, nous hébergeons, accueillons, informons, orientons :

- plus de 200 jeunes
- de 16 à 30 ans
- de plus de 30 nationalités différentes
- en phase de mobilité sociale et professionnelle
- qui arrivent de MECS, CHRUS, CADA, CAO, Foyer

→ Accompagnement social des jeunes mineurs

La résidence Rochedolombe accueille un public mineur qui représente environ 20 % de l'ensemble de ses effectifs.

Parmi eux, nous retrouvons les jeunes mineurs non accompagnés, confiés à l'aide sociale à l'enfance et qui sont accueillis à Rochedolombe pour un accompagnement dans un parcours éducatif et social jusqu'à leur majorité.

Notre action en direction des mineurs repose essentiellement sur 3 piliers :

- garantir prioritairement **l'intérêt supérieur de l'enfant** dans toute décision
- tenir compte des **besoins de protection** spécifiques et des besoins additionnels de ceux qui sont particulièrement vulnérables.
- **d'impliquer les mineurs dans les décisions qui les concernent** et de tenir compte de leurs préoccupations et de leurs souhaits dans la mesure où il est possible et judicieux de le faire.

Selon leur culture, leur éducation, leurs parcours, les mineurs ont développé des compétences mais aussi des fragilités particulières.

Pour ce qui concerne les MNA, ils ont divers besoins d'accompagnement similaires de ceux de tous les jeunes que nous accueillons, avec néanmoins des particularités. Nous devons être capables de prendre en charge toutes ces particularités, qui sont selon nous les incontournables d'un accompagnement éducatif global de qualité.

Nous accueillons aussi les jeunes placés et accompagnés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Tous les jeunes mineurs qui logent à Rochedolombe sont proches d'une autonomie et sont suivis par un travailleur social externe ou sous la responsabilité de leurs parents.

→ **Le recueil de la demande : des modalités précises**

- L'accueil est assuré soit par la secrétaire, soit par un travailleur social lors de son absence,
- Des rendez-vous sont donnés de manière à veiller à la qualité de l'entretien : disponibilité du travailleur social dans un bureau adapté.
- Les entretiens peuvent être téléphoniques ou physiques selon l'éloignement de la personne.
- Durant cet entretien le contrat de résidence et le règlement de fonctionnement sont présentés.

Lors de cet entretien nous faisons l'entrée du résident dans notre base de données informatique et nous lui présentons le contrat de résidence et le règlement de fonctionnement, puis s'il l'accepte les conditions, il rencontre le directeur pour la signature du contrat et nous remet la caution dont le montant diffère en fonction du type de logement (sans loca-pass : 495€ pour un studio/T1/T2, 370€ pour une chambre ; avec loca-pass : 100€ pour un studio/T1/T2, 50€ pour une chambre). Nous remettons également le livret d'accueil qui est un des outils que la loi du 2 janvier 2002 met en place. Il contient toutes les informations pour bien intégrer la résidence (photos avec nom des professionnels, prestations, services, etc.), c'est un outil et une explication de celui-ci est important pour permettre un bon accueil. Ensuite nous faisons une visite de la résidence puis un état des lieux de l'appartement avec remise des clefs.

→ La commission d'admission

La commission a lieu toutes les semaines le mardi après-midi. Ainsi, les délais de réponses pour l'accès à la résidence sont moins de quatre à huit jours selon le jour où la demande a été faite.

Les professionnels présents à la commission d'admission sont : Le directeur, les secrétaires d'accueil et les quatre professionnels d'accompagnements qui ont fait en amont les entretiens avec les personnes (un animateur socio-culturel, une assistante sociale, une conseillère en économie sociale et familiale et un éducateur spécialisé). Ce sont les professionnels qui ont fait l'entretien qui présente la situation. Ensuite, chaque professionnel donne son avis en fonction de son observation et des critères d'admissions. Nous demandons aux personnes de nous appeler la semaine d'après leur demande afin que nous puissions leur transmettre la réponse de la commission. Nous fonctionnons ainsi afin de voir si la personne est active et motivée. Sur la fin de l'année 2017, nous avons eu beaucoup de demande et peu de départ. L'augmentation prévue en 2018 de l'effectif des Mineurs Non Accompagnés par la résidence a participé aussi à la création d'une liste d'attente. L'attente pour un logement à partir d'octobre est d'environ 3 à 6 mois. Ainsi, nous avons revu nos critères d'admissions et décidé de mettre la priorité sur les demandes de jeunes de moins de 25 ans. Si la réponse est positive alors la personne peut accéder à l'entretien d'entrée à la résidence.

→ Les éventuels prescripteurs

- Le SIAO (Service d'Accueil et d'Orientation) : la résidence a développé son partenariat avec ce service, tout en continuant à fonctionner en direct avec les CHRS et les CMS de l'agglomération.
- Les CHRS de Valence: après un séjour en CHRS de stabilisation ou d'urgence, les éducateurs spécialisés nous adressent les jeunes qui sont dans un processus d'insertion professionnelle.
- La mission locale de Valence, et de Rhône Alpes : leurs conseillers nous adressent leur public en mobilité professionnelle.
- Les CADA (Centre d'accueil pour Demandeurs d'Asile) : ceux de Valence et son agglomération; ils nous adressent les jeunes de moins de 25 ans qui viennent d'obtenir leur statut de réfugié avec à la clef une carte de résident ouvrant les droits sociaux et autorisant le travail.
- Les Centres Médico-sociaux, lors de suivi de jeunes de moins de 25 ans
- Les services de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) pour la sortie des jeunes majeurs de leurs structures.

4. Accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté

Le FJT peut aussi être le lieu des rencontres improbables. Des jeunes d'horizons, d'univers très différents se côtoient dans un même lieu.

Ce qui différencie le FJT d'une résidence classique est l'importance accordée au projet du jeune et l'accompagnement social auquel il peut adhérer.

Le FJT propose également au jeune des prestations d'accompagnement visant l'accomplissement du projet du jeune et son accès à la citoyenneté, au sens large du terme.

Nous favorisons la mixité sociale et la rencontre entre des univers sociaux et culturels différents.

Le rôle du FJT est d'accompagner le jeune vers l'autonomie : vie quotidienne, relations sociales, travail, gestion du budget. Le projet est ambitieux. Le travail, réalisé en interne, contribue partiellement à ce parcours vers l'autonomie. Dans l'accompagnement qu'elle maintient, l'équipe peut seulement aider à sa réalisation. La notion d'autonomie va de pair avec celle de responsabilité. Il s'agit de favoriser la promotion individuelle en donnant des clés pour la réussite personnelle.

Dans le FJT, le résident se voit garantir un certain nombre de droits (droit à l'accès aux informations contenues dans son dossier, droit à la confidentialité...).

Le FJT est un établissement qui s'inscrit pleinement dans la vie de son territoire : Ce dont il est question ici, c'est d'amener les résidents du FJT à s'ouvrir vers l'extérieur et fréquenter les structures locales : équipements sportifs, culturels, administrations...

Le FJT considère en effet que s'inscrire dans son environnement local est une étape importante en vue de travailler « l'autonomie » du jeune.

5. Accompagnement individualisé

L'accompagnement social s'appuie sur des attentes et des capacités du jeune :
Le jeune vient avec ce qu'il a, ce qu'il est.
Le travail d'accompagnement se construit à partir de ses besoins,
de faire émerger le désir de construire son parcours.

L'accompagnement des jeunes se réalise dans l'association à la fois, en termes d'écoute, et d'action volontariste, individuelle et collective. Chaque situation est singulière. L'accompagnement personnalisé requiert la disponibilité d'un personnel qualifié (éducateur spécialisé, assistante sociale, monitrice, conseillère en économie sociale et familiale, animateur) en mesure de réaliser une évaluation de la situation du jeune, de l'aider à concevoir un projet, de lui proposer un suivi, de le guider dans ses démarches, de mobiliser avec lui les ressources extérieures et d'assurer une interface avec d'autres services publics et associatifs.

Les accompagnements personnalisés représentent en moyenne 60% de l'effectif accueilli.

Ces dernières années, ce pourcentage tend à augmenter, ce qui peut s'expliquer par la conjoncture actuelle et les difficultés d'accès à l'emploi, première porte d'entrée de l'autonomie financière mais aussi des choix que l'association a fait en accueillant des Mineurs non accompagnés.

Les suivis sont de plus en plus complexes à mettre en œuvre. Les jeunes doivent faire face à un cumul de problématiques:

- budget
- emploi
- santé
- insertion sociale et professionnelle
- démarche administrative

Une écoute personnalisée...

Les problématiques de ces jeunes sont très différentes et demandent un ajustement à chaque situation. Les éducateurs proposent des rencontres régulières avec l'ensemble des travailleurs sociaux partenaires pour créer du lien. Cela permet qu'ils se sentent mieux et de bénéficier d'un accompagnement adapté.

Le travail des accompagnants consiste aussi à apporter un soutien psychologique à des jeunes qui souffrent de carences affectives, parfois d'échec scolaire et de problèmes familiaux. Il est important de prendre régulièrement du temps avec eux pour être le plus possible attentif au « non-dit », à l'écoute de ce que le comportement peut traduire, leur permettre l'émergence d'une parole qui les autorisera parfois à se mettre en mouvement. Ce travail de soutien et d'écoute est long, ces jeunes-là ont besoin de temps pour être en confiance et trouver dans cette relation d'une part un apaisement, d'autre part un repère solide et structurant qui leur permet souvent de mieux s'investir dans leur parcours professionnel et projet de vie.

Les personnes ayant obtenues le statut de réfugiés demandent un accompagnement particulier lié à la spécificité de ce public. Ce dernier a besoin de temps pour prendre ses repères en France, il doit passer par une période de « deuil de sa vie d'avant » et reconstruire de nouveaux projets. Le chemin de l'insertion est long et demande du temps pour l'apprentissage de la langue française.

Le passage à la résidence est rassurant, car ils peuvent y trouver une ambiance familiale, dans un lieu contenant, avec du personnel pouvant répondre à leurs inquiétudes. Les démarches administratives représentent un travail conséquent pour les travailleurs sociaux.

Les personnes réfugiées nous demandent régulièrement notre soutien pour la lecture et la compréhension des courriers, la prise de rendez-vous, compléter des formulaires. Ils intègrent au fur et à mesure les nouveaux codes et repères qui vont leur permettre de se préparer à la sortie et se projeter dans un logement autonome, à long terme.

Et une prise en compte de l'hygiène...

Nous accueillons des jeunes de toutes origines sociales et culturelles qui peuvent rencontrer des difficultés d'hygiène dans leur logement. Nous veillons à un suivi régulier pour évaluer l'origine de ces difficultés et proposer une aide éducative. Nous faisons un état des lieux à chaque renouvellement de Contrat de résidence ce qui permet d'avoir un regard sur l'état des logements qui peuvent être parfois le reflet de leur bien-être.

Les différences culturelles font que les repères sont parfois très éloignés des nôtres et nécessitent un temps d'adaptation pour la personne. De notre côté, nous développons la tolérance qui va permettre d'équilibrer nos exigences.

....du budget :

Le public jeune accueilli a souvent de faibles ressources et pour beaucoup c'est une gestion nouvelle, ce qui peut entraîner des difficultés de gestion de budget. L'accompagnement va porter sur l'établissement du budget afin de mettre en lumière les priorités, de faire appel à des aides financières si besoin pour soutenir la personne afin de la maintenir dans son logement. Ce dernier étant souvent une base solide pour se concentrer sur une formation ou des études, chercher ou garder un emploi.

Différents acteurs peuvent intervenir pour soutenir cette démarche comme les assistantes sociales de secteur, les conseillers de la mission locale, les formateurs, les employeurs.

... Pour préparer la sortie du FJT

La durée d'hébergement à la résidence est de trois ans au maximum. Pendant cette période, les résidents peuvent être demandeur d'accompagnement à la sortie. Des rencontres vont permettre d'évaluer les difficultés, le budget et les solutions de logement adaptées aux situations. Dans la majorité des cas, l'accès à un logement autonome sera possible. Nous travaillons en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux du territoire et l'ADLS. Mais aussi la DDCS pour les publics prioritaires, la C.L.H et le S.I.A.O. Certaines personnes seront accompagnées vers une sortie adaptée à leur situation telle qu'une entrée en CHRS ou une structure de soin. L'équipe éducative travaille tout au long du séjour avec la personne sur l'intégration des règles collectives, le respect des obligations liées au logement telles que le règlement du loyer, les démarches auprès de la CAF... Des mesures d'accompagnement pourront être demandées, si nécessaire, lors de l'entrée dans le nouveau logement afin de continuer le soutien à l'autonomie.

6. Valorisation des potentiels des jeunes et des ressources de l'environnement

L'action éducative c'est aussi une dimension collective

Notre FJT définit comme mission incontournable de créer les conditions nécessaires pour améliorer le vivre ensemble.

Notre résidence doit permettre l'émergence de nouvelles actions, qui émergeront de l'esprit des résidents.

C'est par l'action collective et tous les tâtonnements d'une équipe que l'on peut réellement accéder à une prise de conscience et à une émancipation individuelle et collective.

Ces temps de détente permettent de créer du lien social et pour la plupart de nos résidents de pallier à l'isolement. C'est dans cet esprit que nous favorisons les rencontres et les échanges afin de favoriser le mieux "vivre ensemble".

Les animations font partie intégrante des missions de la Résidence. On peut distinguer deux types d'animations :

- **Les animations de loisirs** : qui sont aussi socio-éducatives permettent de connaître les résidents, de gagner leur confiance, de les faire se rencontrer et de les faire sortir de leur quotidien qui peut parfois être éprouvant. Ces animations favorisent la création de liens, luttent contre l'isolement, et facilitent les entretiens à l'initiative des résidents avec l'équipe éducative.
- **Les informations collectives** : Tout aussi importantes, elles sont généralement tournées vers les informations importantes de la vie des résidents. Dans tous les cas, le but est de favoriser l'épanouissement du résident, de favoriser la découverte de nouvelles pratiques, faire évoluer les regards et pratiques des jeunes sur certains sujets, et de permettre une meilleure autonomie des résidents.

7. Bilan Educatif des Mineurs Non Accompagnés : Analyse des travailleurs sociaux dit « les marins de Rochecolombe »

Chose promise chose due, ce n'est plus 15, mais 30 moussaillons qui sont aujourd'hui à bord du navire et une nouvelle matelote nous a rejoint pour nous soutenir dans cette tâche ! Ceci n'est pas sans conséquence et nous avons dû repenser l'organisation, tant sur la vie quotidienne que sur les projets au long terme.

De plus après plusieurs années de navigation, avec à notre bord de jeunes MNA, nous affinons notre expertise ce qui nous permet d'être davantage vigilants sur différents points qui ont été nos préoccupations de cette année :

- La sécurité à bord avec la mise en place d'une veille quotidienne spécifique aux MNA
- Vigilance accrue autour du budget en vue de préparer leur départ du navire à leur majorité,
- Développement des formations professionnelles grâce à l'apprentissage : lien renforcé avec les navires alliés « CFA » et « employeurs »,
- Anticipation des démarches administratives auprès de la préfecture, demandes de titre de séjour faites en amont, afin de faciliter l'obtention d'un contrat jeune majeur aux 18 ans.

Après l'amarinage, nous avons pu nous concentrer sur d'autres missions telles que le confort et la qualité d'accueil de nos moussaillons. C'est pourquoi le navire « Rochecolombe », depuis 2018, est dans un grand processus de rénovation, avec l'amélioration des cabines des moussaillons. En 2019, ce sont les cabines de l'équipage qui seront à leur tour rénovées.

Nous avons pu constater en 2018 que nous manquions de ressources humaines pour soutenir les moussaillons dans leurs « apprentissages », notamment scolaires.

Nous avons donc sollicité des ravitailleurs (bénévoles) pour combler ce manque. Ils sont actuellement aux nombres de trois à se relayer le lundi, mardi et mercredi chaque semaine. Leur présence est aujourd'hui essentielle pour optimiser l'accompagnement des moussaillons. Pour 2019, nous envisageons de renforcer l'équipe de ravitaillement.

Durant le voyage de 2018, nous avons dû confier les moussaillons arrivant à majorité à de nombreux bateaux bienveillants (Réseaux 26, familles d'accueil bénévole...) ou dans le meilleur des cas ils ont pu trouver des ports d'attaches qui leur permettront de continuer leur route seules.

Les bateaux bienveillants que nous croisons sont déjà complets et manquent eux aussi de ressources. Nous devons avoir recours à notre imagination pour trouver des nouvelles solutions.

En 2019, une de nos missions sera de réfléchir à de nouveaux types de « bateaux » pour l'accueil des moussaillons majeurs.

Et pourquoi pas des colocations internes ou externes au navire... ?

Une autre de nos missions sera de veiller à la bonne santé et à l'épanouissement des moussaillons grâce à un travail autour de l'hygiène, de l'alimentation et des animations.

La vie à bord est de mieux en mieux nous naviguons en eaux claires, nous ne sommes pas à l'abri de tempêtes, mais nous nous sentons davantage prêts à les affronter. Au-delà de la vie sur le bateau, nous tournons « nos regards » vers de nouveaux horizons en créant des activités sur le ponton et dans nos ports d'attache...

8. Projet inscrit dans politique locale de la Jeunesse et Habitat

Favoriser l'ouverture à tous, la mixité sociale et le brassage de populations d'origines diverses au travers de la politique d'accueil et de la procédure d'attribution, autant de principes essentiels qui donnent du sens à notre action et contribuent à la compréhension de notre politique d'accueil par nos partenaires.

Un travail d'explicitation de notre politique d'accueil est toutefois nécessaire.

Ce travail a été entrepris auprès des partenaires lors de rencontres :

- Formation Adultes Relais et Centre de Santé Jeunes
- Evaluation projet socio-éducatif,
- Rencontres partenaires socio-économique et d'insertion professionnelle : Mission Locale, Ecole de la deuxième Chance, DIEDAC Plie, CFA,
- Services internes au Diaconat : CADA, CHRIS, Asile.com.

La qualité du partenariat mis en place, nos échanges et rencontres sont autant de moyens servant à la compréhension de notre mission pour faire en sorte que l'accueil et l'accompagnement des jeunes soient réalisés dans les meilleures conditions.

Des logiques différentes peuvent parfois s'opposer entre notre projet et nos partenaires. Les jeunes orientés sollicitent très souvent le FJT à des périodes de rupture ou de grande précarité vis-à-vis de l'hébergement. La stabilisation de cette situation apparaît alors primordiale.

Un échange systématique avec les partenaires sur les candidatures orientées, permet de rendre plus lisible notre politique d'accueil et de donner sens aux critères d'admission et à la dynamique que nous souhaitons instituer auprès du jeune afin qu'il mette à profit son séjour au foyer.

Le résident séjourne au FJT pour une durée maximum de trois ans, il est donc important dès l'entretien de candidature d'être en mesure d'évaluer sa capacité à mener à bien son projet de vie, notamment sur le plan de l'insertion professionnelle et le relogement.

8. Organisation et fonctionnement de l'équipe

Tous les professionnels sont engagés dans un accueil, une écoute et des réponses quel que soit le professionnel concerné.

Les personnels socio-éducatifs de la résidence ont poursuivi une formation dans le domaine des sciences éducatives et sociales (Assistante sociale, éducateur, conseillère en économie sociale et familiale, animateur socio-culturel), doublée, la plupart du temps, de formation spécifique dans le domaine des troubles psychologiques, susciter la participation des jeunes, entretien motivationnel, Etc....

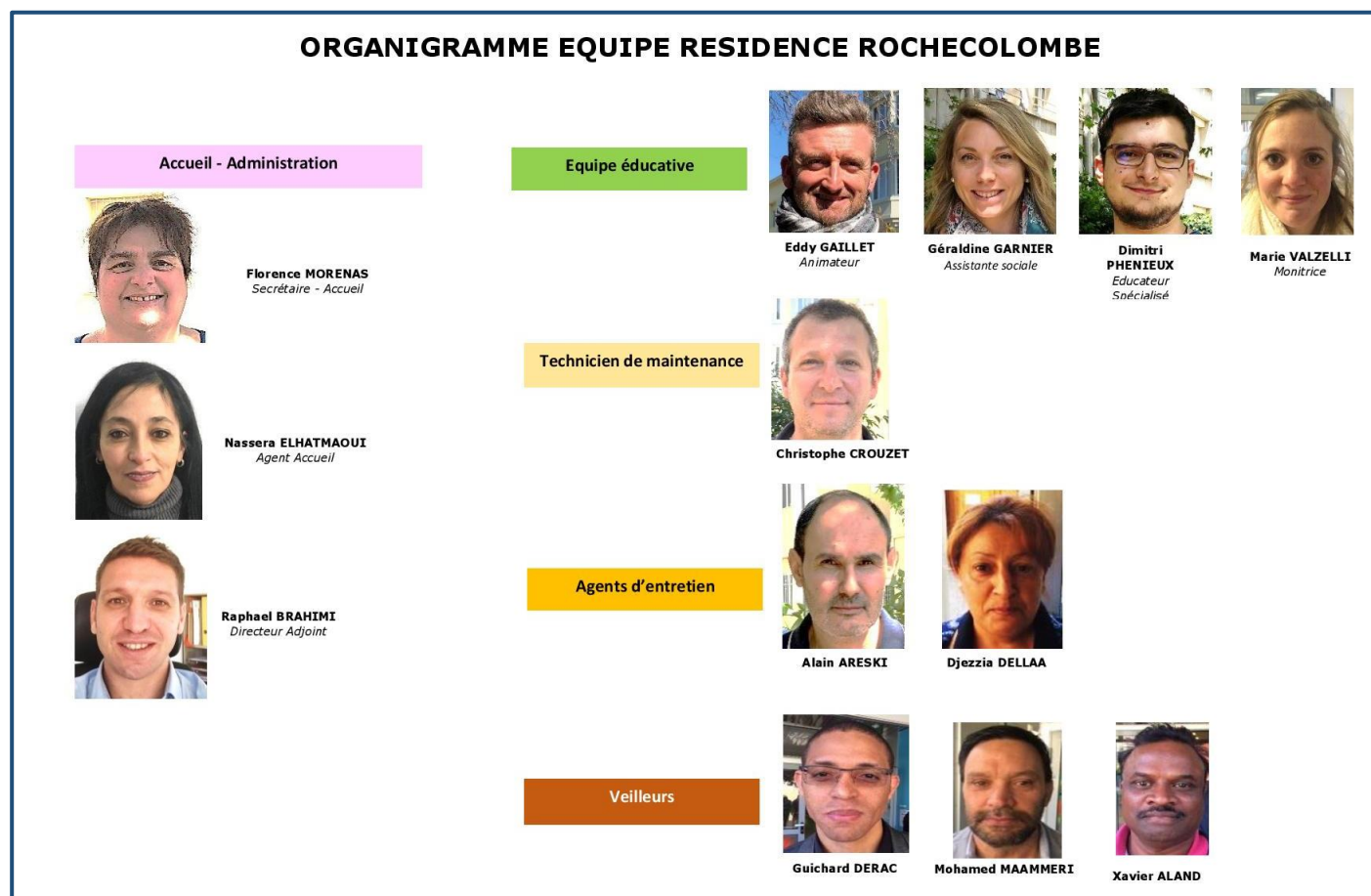
D'autres salariés, occupant des fonctions plus administratives, ont une expérience dans le champ de l'éducation populaire ou encore, ont pu témoigner d'une appétence l'action sociale au cours de leur expérience professionnelle.

La résidence est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 13 salariés.

Les travailleurs sociaux sont amenés à expliquer en équipe leur action et les orientations définies autour du projet du jeune. Ces regards croisés vont à la fois permettre d'évaluer des situations et des pratiques, mais aussi d'assurer une cohérence des interventions.

Le partage d'information au sein de l'équipe ou en direction d'autres intervenants ou partenaires extérieurs, implique confiance et respect de la confidentialité.

Lors d'un accompagnement, le référent doit veiller à ce que les objectifs fixés avec chaque jeune, au regard de son parcours, de ses possibilités et de ses potentialités, soient atteignables et mesurables à partir de critères objectifs et ce, dans un délai défini.



Rapport d'Orientation – Projet Socio-éducatif 2019-2022

Notre Vocation

La Résidence doit être aujourd'hui, un acteur de cohésion sociale. C'est un espace qui doit permettre le brassage des expériences, la reconnaissance de la valeur de chacun au-delà des différences.

Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité éducative et notamment que :

- **la tolérance est inséparable de l'exigence**
- **la promotion individuelle se bâtit dans l'action collective**
- **le respect fonde l'autorité**
- **l'écoute légitime la parole**

Pour nous, comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur :

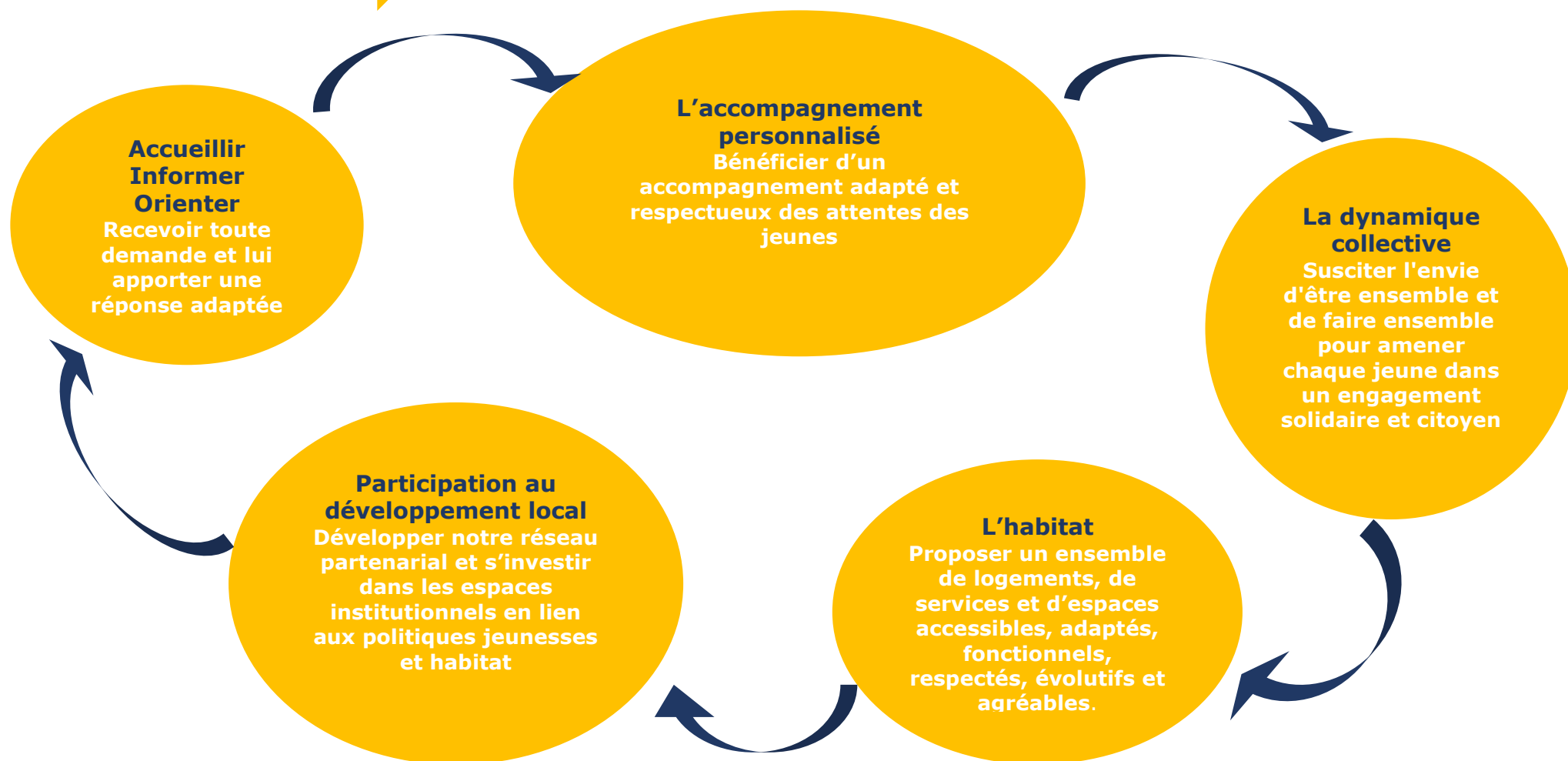
- **l'autonomie**
- **l'initiative**
- **la responsabilité**
- **la participation active**
- **la solidarité**

Nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant toutes formes de solidarités.

L'association est enfin, aujourd'hui, un lieu privilégié de lutte contre toutes les formes d'exclusion et d'apprentissage de la citoyenneté dans un espace démocratique vivant.

Le Schéma de développement

Pour chacune des missions de notre projet, nous présenterons des orientations qui se déclineront en objectifs opérationnels (actions). Ces orientations constituent l'interface entre les phases d'analyse/ de diagnostic et le plan d'actions proposé. Le schéma de développement est le processus dans lequel les idées et réflexions sont organisés en éléments concrets, opérationnels.



→ **Accueillir – Informer - Orienter**

Orientation 1 : Recevoir toute demande et lui apporter une réponse adaptée (une information, une orientation, une proposition)

Une attention particulière sera portée à l'accueil du jeune car il s'agit du premier contact physique, virtuel (Internet), téléphonique entre le jeune et notre établissement. Le jeune quitte peut être pour la première fois le domicile familial, quitte son réseau d'amis, arrive de la rue. Nous devons apporter disponibilité, sourire, écoute, rapidité dans les démarches d'accueil.

Objectifs :

- Assurer un premier accueil à toute personne se présentant à la structure
- Prendre en compte la demande et en accuser réception dans un délai de cinq jours
- Etre capable d'informer et d'orienter toute demande de logement notamment pour les personnes non éligibles au FJT
- Créer les conditions adaptées et fonctionnelles aux entretiens
- Rendre lisible et attractif le projet de notre établissement à l'extérieur
- Permettre au résident de s'orienter dans et hors la résidence
- Accompagner la sortie du résident

→ **L'accompagnement personnalisé**

Orientation 2 : Bénéficiaire d'un accompagnement adapté et respectueux des attentes des jeunes

L'accompagnement mis en place nous demande d'intervenir sur l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

Ceci nécessite aussi l'intervention des partenaires pour travailler sur la complémentarité des uns et des autres. Il ne s'agit pas de faire « à la place de », mais d'accompagner les jeunes, d'être relais entre les jeunes et les partenaires.

Via un projet personnalisé, des objectifs seront co-construits avec le jeune et un référent travailleur social. Des entretiens réguliers seront effectués où seront abordées toutes les problématiques que le jeune rencontre ou que le référent souhaite aborder.

Ces entretiens s'effectueront de manière formelle à la demande du jeune ou du référent. Ils seront actés dans le contrat de résidence et reprendront par écrit les démarches du jeune et l'engagement de la structure dans son accompagnement.

Cet accompagnement nécessitera un travail partenarial avec tous les acteurs locaux concernant des problématiques sociétales identifiées :

- **Santé et bien-être : soins, prévention (addictions, sexualité), aides psychologiques**
- **Insertion professionnelle : emploi - formation**

→ La Santé : Privilégier l'accompagnement individuel

La santé est un sujet inscrit dans le projet socio-éducatif de tous les FJT. Nous avons noté dans notre évaluation une forte convergence autour des thèmes de l'alimentation et de l'hygiène (corporelle et entretien du logement). Les consommations de produits psycho actifs, stupéfiants mais surtout alcool sont également l'objet d'une attention soutenue des équipes. D'autres aspects sont aussi pris en compte comme la sexualité, les rythmes de vie (gestion du temps, sommeil), les activités sportives.

Les travailleurs sociaux font le constat de carences, de comportements problématiques sur le plan de la santé physique et morale chez certains des résidents. Face à ces constats, les équipes ont des difficultés à sensibiliser les résidents aux questions de santé car, en dehors des situations extrêmes où les jeunes demandent de l'aide aux professionnels pour eux-mêmes ou éventuellement pour un autre résident, ils se montrent peu préoccupés par ce sujet et encore moins par les préventions qui l'accompagnent.

Les jeunes n'anticipent pas les conséquences de leurs conduites et ils ne relativisent pas non plus les états de mal être.

Les jeunes sont globalement perçus, d'une part, comme peu intéressés par leur santé et d'autre part, comme peu désireux, gênés même, d'aborder ce sujet avec les équipes.

→ L'Insertion professionnelle : un réseau partenarial à développer et à faire découvrir aux jeunes

L'accompagnement lié à l'emploi, nécessite la mise en place d'un partenariat et constitution d'un réseau partenarial sur le territoire.

La connaissance des acteurs du territoire lié à l'emploi permet aux jeunes de mieux connaître les différents services ou structures pouvant les accompagner et ainsi d'être plus autonomes dans leurs démarches.

Ces actions peuvent prendre diverses formes allant d'une soirée thématique à caractère informatif à des actions plus pragmatiques :

Objectifs :

- Donner la possibilité aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé qui contribue au développement et à l'épanouissement du jeune (santé, emploi, formation, lien social, citoyenneté)
- Mobiliser les compétences d'une équipe pluridisciplinaire pour assurer une approche globale
- Créer des compétences Santé au sein de notre établissement
- Développer un projet spécifique d'accompagnement du jeune vers l'emploi
- Veiller à la solvabilité du jeune à l'égard de la résidence

→ La dynamique collective

Orientation 3 : Susciter l'envie d'être ensemble et de faire ensemble pour amener chaque jeune dans un engagement solidaire et citoyen

L'association doit être un espace de rencontres et d'échanges multiples permettant une meilleure connaissance de soi et de l'autre, une approche de toutes les formes de culture pour tous les types de public.

L'association doit être un lieu de vie favorisant l'apprentissage et la pratique de citoyenneté par :

- l'expression individuelle ou collective,
- le respect mutuel,
- la prise de responsabilité,
- l'aide et le soutien aux projets individuels ou collectifs.

La résidence est un lieu de vie temporaire de logement, d'apprentissage, d'autonomie pour les jeunes. La finalité est d'amener les jeunes à être acteurs et autonomes, être citoyens dans leur vie quotidienne et sociale et d'apprendre à découvrir et s'investir dans son environnement proche (vie associative locale, institutions culturelles et sportives).

Objectifs :

- Favoriser la parole, l'implication et la participation des personnes accueillies.
- Donner aux jeunes l'opportunité de s'intéresser au territoire et faciliter l'investissement en tant que citoyen
- Donner envie et les moyens aux jeunes de développer leurs propres projets en révélant leurs capacités

→ L'habitat (le bâti)

Orientation 4 : Proposer un ensemble de logements, de services et d'espaces fonctionnels, respectés, évolutifs et agréables.

Les logements constituent le levier essentiel dans l'accompagnement global du jeune. Nos logements doivent permettre aux jeunes de sentir bien, dans un cadre apaisant et respectueux des autres. Nous devons être vigilants aux aspects sécurité et hygiène, notions souvent mal considérées par les jeunes.

Objectifs :

- Proposer aux jeunes des logements adaptés et en bon état de fonctionnement
- Permettre le bien-être et le confort dans son logement
- Faire respecter les normes d'hygiène et de sécurité nécessaire en associant les jeunes
- Assurer la maintenance et l'entretien du bâti
- Veiller au respect des dispositifs de sécurité
- Former et informer le personnel et résidents aux dispositifs de sécurité

→ Le rôle de l'association dans le développement local

Orientation 5 : **Développer notre réseau partenarial et s'investir dans les espaces institutionnels en lien aux politiques jeunesse et Habitat.**

L'action de la résidence ne peut et ne doit pas être solitaire. Elle s'inscrit obligatoirement dans un réseau de partenaires, d'institutions avec qui nous devons travailler au quotidien.

C'est l'échange, la rencontre, la confrontation avec les différents partenaires qui enrichiront et feront évoluer notre projet permettant ainsi de continuer à développer notre action.

Objectifs :

Le partenariat, comme le projet socio-éducatif, a besoin d'être régulièrement questionner afin de rester pertinent et efficient. Pour cela, certains objectifs sont nécessaires :

- Identifier, renforcer et développer le partenariat autour de problématiques repérées
- Réaliser l'accompagnement en s'appuyant sur les compétences du réseau partenarial
- Clarifier les responsabilités et missions de chacun dans les actions et accompagnements des résidents
- Valoriser les actions et plus-value du partenariat auprès des usagers et des institutions



Place des Bénévoles

Que cela soit en tant qu'administrateur ou simplement pour donner un « coup de main » ponctuel ou régulier, de nombreux bénévoles gravitent autour et dans l'association. Ceci est une force pour une structure comme la nôtre.

En référence à nos principes fondateurs ancrés dans les valeurs de solidarité et de bienveillance, notre association défend la transmission de valeurs communes comme la mixité et le brassage social, la démocratie participative et l'expérimentation, le partage entre les individus.

Globalement, les administrateurs sont investis dans la vie de l'association. Ils participent pleinement à son fonctionnement démocratique et contribuent à la réalisation de nombreuses actions. Certains participent régulièrement à des actions de manière à travailler sur certains dossiers qui concernent des orientations stratégiques de l'association.

Le bénévolat se construit également autour d'actions d'animation structurées et reconnues, comme l'accompagnement scolaire, les manifestations, les sorties, animations cuisine. Il permet à tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans la vie locale, de trouver, selon leurs aspirations, des lieux d'engagement concrets dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions.

Aussi, réfléchir à la place des bénévoles impose de repenser à la place de chacun dans le projet et de considérer chacun comme un acteur à part entière. Pour cela, le bénévolat ne peut impliquer des relations basées sur de l'implicite et demande sûrement la mise en œuvre d'un engagement avec le bénévole mais aussi d'une meilleure lisibilité du projet socio-éducatif.

D'autre part, il nous semble pertinent :

- D'inventer de nouveaux espaces de rencontres au sein de la résidence
- D'améliorer notre accueil et notre communication avec les bénévoles
- Communiquer pour accueillir de nouveaux bénévoles

Notre engagement partenarial

Le Partenariat permet une mise en commun des préoccupations, des compétences et des moyens, ainsi qu'un développement et une démultiplication des synergies

L'attention portée par notre projet social aux populations ne peut avoir un sens que dans la mesure où il s'inscrit dans la spécificité de ses pratiques d'une part, et dans la mobilisation de connaissances, savoir-faire, compétences et réseaux extérieurs d'autre part.

La capacité à mobiliser le réseau d'acteurs locaux est donc essentielle à notre action, et ne saurait être envisagée autrement : il s'agit d'accueillir, d'écouter, d'orienter, mais pas de prendre en charge. Dès lors, on s'attachera tout particulièrement à entretenir et développer des relations avec les partenaires adaptés, en fonction des thématiques et enjeux repérés, et mènera les actions partenariales adéquates pour y répondre.

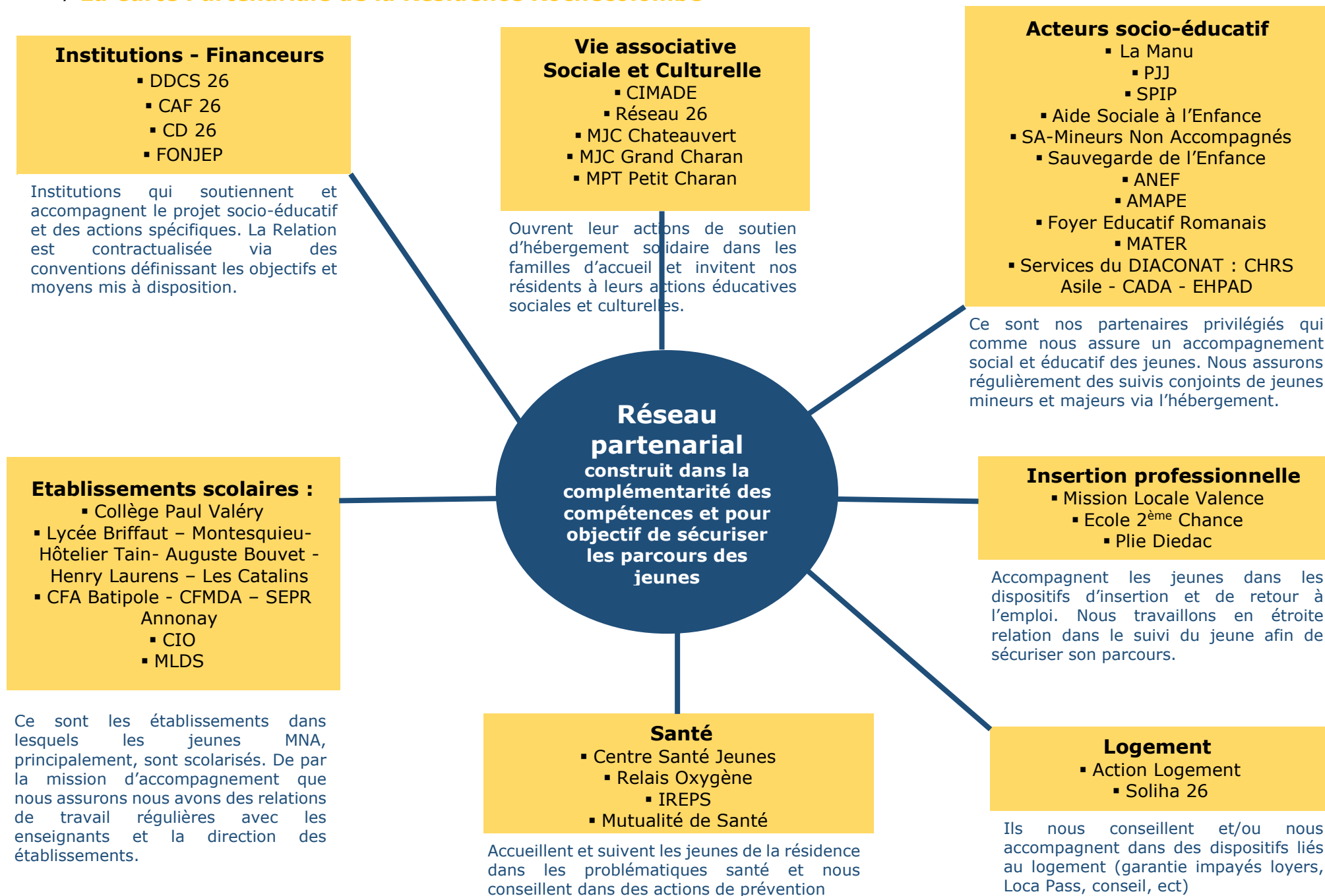
Le développement du partenariat correspond à l'idée qu'il n'est plus possible de faire seul. Ainsi, la question n'est pas d'en être ou de ne pas en être mais **comment en être ?**

Les collaborations avec les partenaires peuvent intervenir dès l'arrivée du jeune. C'est notamment le cas pour les résidents bénéficiant d'un accompagnement spécifique, par l'Aide sociale à l'Enfance, notamment dans le cadre d'un contrat jeune majeur ou pour l'accompagnement d'un jeune MNA.

Lors de l'entretien d'accueil du jeune pour son projet personnalisé, la construction du projet doit identifier les partenaires avec lesquels il est important de s'associer afin de permettre de poser des objectifs de séjour en cohérence avec l'accompagnement déjà proposé.

D'autre part, l'équipe socio-éducative encourage les résidents à identifier dans leur environnement les structures locales comme lieux de ressources. Pour exemple, pour toutes questions relatives au projet professionnel, à la recherche de formation, une collaboration avec la mission locale, la maison de l'emploi ou encore le pôle emploi est alors engagée.

→ La Carte Partenariale de la Résidence Rochecolombe





Conclusion

La Résidence Rochecolombe souhaite continuer à participer à la hauteur de ses moyens, à l'ambition qui consiste à former des citoyens impliqués dans la trajectoire de leur territoire de vie et créer les conditions d'un vivre ensemble solidaire.

Pour ce faire, dans ce document nous proposons :

- De faire le point sur le fonctionnement actuel de notre structure en référence aux constats effectués, via une évaluation
- Une réflexion sur notre territoire d'intervention à partir d'un diagnostic partagé, image arrêtée à un instant T, bilan partiel des atouts, potentialités, manques et des difficultés ;
- D'imaginer, de pérenniser et de mettre en œuvre des actions permettant l'épanouissement et le respect de chacun des résidents

Ambitieux mais réaliste et cohérent à la fois, ce projet socio-éducatif atteindra ses objectifs dès lors qu'il saura fédérer autour de lui l'ensemble de ses partenaires et mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Notre projet 2019-2022 se veut à la fois répondre au référentiel de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales avec son cadre, mais il a été également pensé et écrit comme un **outil de travail** à l'attention des nombreux acteurs de l'association : administrateurs, professionnels, bénévoles et partenaires.

Ce présent document représente donc notre **feuille de route** pour les quatre prochaines années au cours desquelles nous emprunterons des chemins certes déjà connus tout en tentant également d'ouvrir de nouvelles voies, mais toujours avec le souci permanent de l'intérêt général.

Gageons que ce nouveau projet socio-éducatif même s'il se situe dans la continuité du précédent, verra notre établissement renforcer son action grâce à une meilleure connaissance des publics et des problématiques.

Notre association devra être, encore plus, un « **lieu de stabilité pour mieux rebondir** » pour les jeunes où ils sauront qu'ils peuvent être écoutés, valorisés, accompagnés et guidés.